

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DATE DE CONVOCATION :	23 septembre 2022
DATE D’AFFICHAGE :	3 octobre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	29
Absents :	14
Votants :	35

L’an deux-mille-vingt-deux,

Le 30 septembre à 19 heures 45,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s’est réuni dans l’Espace Pierre Meutey, Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ETAIENT PRESENTS :

CHANTAL ANTOINE, JEAN-PAUL BATTEREAU, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BEGUIN, NADINE CARON, VINCENT CARRE, VIRGINIE CHAVAGNAT, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, NATHALIE COUILLARD, JEAN-LUC DECHAMP, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAUCHER, MAXENCE GILLE, LUDIVINE HURAND, JEAN-DENIS LIMOSIN, FREDERIC MAAS, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, ROBERT PICAUD, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, EMILY RIGAUT (suppléante de YOLAND BELLANGER), ARNAUD ROUSSEAU, KARINE ROUSSET, GILLES ROY et FRANCINE THIERY.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

SEBASTIEN BERTHELIN à PHILIPPE MIMMAS, GENEVIEVE BORAWSKI à VINCENT CARRE, PIERRE COURTIER à MAXENCE GILLE, BRUNO GAUTIER à JEAN-LUC DECHAMP, JEAN-CLAUDE OFFROY à ROBERT PICAUD et DANIEL SEVILLANO à NATHALIE COUILLARD.

ETAIENT ABSENTS :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, CATHERINE BOUDOT, MONIQUE ESQUIROL, JEROME GARNIER, MARTINE GODE, ACHILLE HOURDE, ISABELLE KRAUSCH et YVES PARIGI.

SECRETAIRE :

FREDERIC MAAS.

Réf. : 2022-09/08

OBJET : Cession de terrains à l'entreprise JONAS FRANCE sur la ZAC de Grand Champ à Ocquerre : attribution d'une surface de plancher constructible

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2021-12/13 en date du 16 décembre 2021 approuvant le projet de cession d'un terrain sur la Zone de Grand Champ à l'entreprise JONAS FRANCE,

VU le SCOT Marne-Ourcq approuvé en 2017,

VU le PLU d'Ocquerre et notamment ses article UX 4 et UX 9,

VU l'avis du service France-Domaine en date du 3 novembre 2021,

CONSIDERANT que la promesse de vente signée avec la SCI Fortune 77, en substitution de la société JONAS France, pour les lots N°23-4b et n°211-1 de la Zone de Grand Champ prévoit une surface de plancher constructible de 5 000 m² ;

CONSIDERANT que cette promesse comprend une condition suspensive au profit de l'acquéreur relative à l'adoption par le Conseil communautaire d'une délibération favorable à l'attribution d'une surface de plancher constructible supplémentaire de 5 000 m² ;

CONSIDERANT les capacités limitées des ouvrages de collecte et d'écrêtement des eaux pluviales sur la ZAC de Grand Champ ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet de la SCI FORTUNES 77 pour le territoire ;

OUI l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

Monsieur COLMANT ayant quitté la séance,

I. D'AUTORISER l'attribution de 5 000 m² supplémentaires de surface de plancher constructible à l'ensemble foncier d'environ 14 860 m² extrait des parcelles ZC 59 et F 211, ce qui porte le maximum de surface de plancher constructible à 10 000 m², à la condition d'infiltrer, sur les parcelles objets de la cession, l'ensemble des eaux pluviales collectées depuis les constructions, les voiries et les parkings qui seront édifiés ;

II. D'AUTORISER le Président à délivrer un certificat attestant que pour cet ensemble foncier de 14 860 m², la surface de plancher attribuée est au maximum de 10 000 m² dans les conditions exposées au paragraphe ci-dessus ;

III. D'INSCRIRE au budget annexe ZAC GRANDCHAMP à l'article 024 (recettes d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
A Ocquerre, le 3 octobre 2022.

Pierre Eelbode
Président

Frédéric Maas
Secrétaire de la séance

